

Opération Programmée de l'Habitat pour la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé (2019-2023)



Communauté de Communes du Pays de Craon

Philippe ROUSSEAU

Service Logement Urbanisme

Maison de Communauté – 58 place Tussenhausen

53 230 COSSE LE VIVIEN

02 43 91 79 79

p.rousseau@paysdecraon.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Lutter contre la précarité énergétique, favoriser l'autonomie, lutter contre l'habitat indigne et très dégradé. Lutter contre la vacance des logements en centre-bourg.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

37 communes composant la communauté de communes du Pays de Craon (29 500 habitants)

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires Occupants (PO) très modestes et modestes et Propriétaires bailleurs (PB)

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Conditions de ressources
- Précarité énergétique : gain énergétique >25%
- Logement très dégradé : grille ANAH
- Logement indigne : passage devant pôle départemental Habitat indigne
- Autonomie : ressortissants MSA avec justificatif de handicap (GIR 1 à 4 ou carte d'invalidité)
- Vacance des logements d'une durée > 2 ans

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Entre 500€ et 1000€/dossier

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ETAT (ANAH)

CD53

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

50 000 €

BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE

Entre 80 et 100 logements soutenus/an depuis le démarrage de l'action. Programme qui participe au soutien de l'activité économique locale.

